

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

ARRÊTÉ MODIFIANT LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE

De Madame VARINOIS Aline

Le Maire de BARBAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/08/2013 modifiant la durée hebdomadaire du poste de Madame VARINOIS Aline.

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du 01/09/2013 Madame VARINOIS Aline grade Adjoint Technique de 2^{ème} Classe effectuera une durée hebdomadaire de travail de 30H39.

ARTICLE 2 : Madame VARINOIS Aline percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon 2 au prorata de 30.39/35^{ème}.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis, au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité, et notifié à l'intéressé(e).

Fait à BARBAZAN, le 30/08/2013

Notifié le : 3/09/2013



H. GALY